

Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire

Association et implication des acteurs locaux à la préparation des situations post-accidentelles :
Recommandations du Codirpa

Préambule

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été chargée par le Premier ministre de piloter les travaux du Comité Directeur Pour la Gestion Post-Accidentelle (Codirpa). Ce comité pluraliste a pour mandat [1] de proposer des éléments de doctrine au Gouvernement en matière de gestion post-accidentelle suite à un accident nucléaire.

Le mandat du Premier ministre en date du 18 juin 2020 met notamment l'accent sur le renforcement « [de] l'information et [de] la sensibilisation de la population et des élus » en amont d'une éventuelle situation de crise. Il demande également au Codirpa « d'identifier les dispositions organisationnelles et matérielles à mettre en œuvre pour favoriser la résilience au niveau territorial et le développement d'une culture de la radioprotection au sein des populations locales. »

En réponse à ce mandat, la réunion plénière du Codirpa du 18 novembre 2020 a validé la création d'un groupe de travail pluraliste visant à proposer des dispositions de nature à renforcer l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique.

Ce groupe de travail (GT), piloté par l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) et le CEPN (Centre d'étude sur l'Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire), est composé d'un public diversifié dont la liste détaillée est en annexe 1 : ASN, IRSN, CLI, services de l'État, exploitants nucléaires... qui s'est réuni de très nombreuses fois en présentiel et en distanciel entre 2021 et 2024.



La démarche engagée par le GT vise à identifier, avec les acteurs locaux, les thématiques, sujets, préoccupations territoriales qui leur font sens et susciter des discussions et des échanges entre les acteurs locaux et les experts afin d'envisager des actions de gestion post-accidentelle adaptées aux contextes locaux.

Ce rapport présente la synthèse de ces réflexions et propose des recommandations pour développer, favoriser et soutenir la préparation territoriale durable d'une gestion post-accidentelle.

Ce plan d'actions comporte notamment l'identification des dispositions organisationnelles et matérielles à mettre en œuvre pour associer et accompagner l'implication des acteurs locaux afin de favoriser la résilience territoriale.

Sommaire

Références	3
1. Les 13 recommandations du groupe de travail	7
2. Introduction	8
3. Identification des enjeux de territoire et des acteurs mobilisables	10
3.1. Appréhender pour mieux se préparer	10
3.1.1. Se préparer, anticiper une situation post-accidentelle	
3.1.2. Développer la confiance et impliquer les citoyens	
3.1.3. Vivre dans un territoire impacté	
3.2. Interagir avec les acteurs de confiance pour mieux impliquer	12
4. Intégrer la perception des risques pour adapter les messages	13
5. Les initiatives locales	15
5.1. Les élus : acteurs majeurs de la préparation et de la gestion locales du post-accident	15
5.1.1. CLI de Saint-Alban : le compagnonnage des élus	
5.1.2. ANCCLI : le parcours territorialisé de formation pour les élus	
5.1.3. ANCCLI & IRSN : Opal, outil cartographique pour aider les élus et acteurs locaux à mieux comprendre les enjeux du post-accident sur leur territoire	
5.1.4. Sapeurs-pompiers : acteurs de confiance indispensables aux côtés des élus en situation post-accidentelle	
5.1.5. Maisons de quartier : soutien à l'action des élus	
5.2. Le monde économique : acteur à mobiliser en amont afin d'anticiper les conditions de la reprise d'activité	22
5.2.1. CLI de Gravelines : guide dédié aux activités économiques proches de la centrale nucléaire	
5.2.2. CLI de Gravelines : retour d'expérience de l'atelier d'échange avec les représentants du monde économique	
5.3. CLI de Cattenom : s'impliquer et se préparer de part et d'autre de la frontière	27
5.3.1. Le rôle majeur des élus locaux d'autant plus prépondérant en secteur transfrontalier	
5.3.2. Harmoniser les décisions : le seul mot d'ordre	
5.3.3. De la théorie à la pratique : des formations pour les acteurs économiques	
6. La mesure citoyenne : une acculturation nécessaire pour comprendre les enjeux et décisions du post-accident	32
7. Conclusion	34

RÉFÉRENCES

- [1] **Mandats des groupes de travail du Codirpa**
<https://www.asn.fr/l-asn-informe/post-accident/le-codirpa#les-mandats-du-codirpa>
- [2] **Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000804612>
- [3] **Rapport «La culture de sécurité - Comprendre pour agir» de l'ICSI**
https://www.icsi-eu.org/sites/default/files/2020-07/Icsi_cahier_FR_culture-securite_2017.pdf
- [4] **Présentation des modules de formation proposés par l'ANCCLI**
<https://www.anccli.org/montee-en-competence/>
- [5] **Expérimentation de la CLI de Marcoule**
<https://www.cli-gard-marcoule.org/experimentation>
- [6] **Outil Opal de l'IRSN et de l'ANCCLI**
<https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/outil-opal-preparer-elus-gestion-territoires-contamines>
- [7] **Article L1424-2 - Code général des collectivités territoriales**
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044374325
- [8] **Recommandations pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire**
<https://www.asn.fr/publications/2022/Recommandations-pour-la-gestion-post-accidentelle/>
- [9] **Site Internet du SPPPI Côte d'Opale - Flandre**
<https://www.spppi-cof.org/>
- [10] **Livre Blanc n° 5 de l'ANCCLI «Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI ? Quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ?»**
<https://www.anccli.org/livres-blancs-3/>
- [11] **Guide «Prendre en compte le risque nucléaire dans les entreprises proches de la centrale nucléaire de Gravelines»**
https://www.spppi-cof.org/wp-content/uploads/2021/06/CLI_GTindustrieletrisquenucleaire_guide_v05.pdf
- [12] **Démarches territoriales d'identification des enjeux de Gravelines et de Cattenom**
<https://www.anccli.org/les-autres-publications/>

[13] Guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire rédigé par l'Association de Coordination Technique Agricole

https://www.post-accident-nucleaire.fr/sites/default/files/2019-05/IRSN_Guide-ACTA_2012.pdf

[14] Livre Blanc n° 9 « Le post-accident : anticipation et préparation, au coeur des réflexions des CLI transfrontalières »

<https://www.anccli.org/livres-blancs-3/>

[15] Guide pratique de la mesure de la radioactivité par les citoyens

<https://www.asn.fr/l-asn-informe/post-accident/les-documents-d-accompagnement#guide-pratique-de-la-mesure-de-la-radioactivite-par-les-citoyens>

1. LES 13 RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

| Recommandation n° 1

Favoriser la coordination locale des plans communaux (ou intercommunaux) de sauvegarde des communes du périmètre du plan particulier d'intervention par la nomination d'un élu référent.

| Recommandation n° 2

Développer et accentuer la formation des élus à l'intégration du risque nucléaire (urgence et post-accident) dans leur plan communal de sauvegarde, à le mettre à jour et à le tester par des mises en situation.

| Recommandation n° 3

Aller à la rencontre des élus et des acteurs locaux et se servir d'outils cartographiques pour éveiller l'intérêt et susciter l'engagement d'initiatives locales de sensibilisation.

| Recommandation n° 4

Associer le corps des sapeurs-pompiers à l'élaboration du volet post-accidentel du plan communal de sauvegarde (PCS) et les faire participer aux formations relatives aux PCS.

| Recommandation n° 5

Associer les maisons de quartier, les maisons des associations et les acteurs associatifs locaux dans la préparation des plans communaux de sauvegarde (PCS).

| Recommandation n° 6

Favoriser l'émergence de lieux de dialogue avec des référents de confiance pour les habitants sur les questions nucléaires et les risques.

| Recommandation n° 7

Engager un dialogue avec le monde économique par secteur d'activité et bassin industriel & créer des outils adaptés aux activités et au territoire (guides, fiches, cartographies...) à partir des guides nationaux et des enjeux locaux.

| Recommandation n° 8

Partager les recommandations et guides du Co-dirpa auprès du monde économique en s'appuyant sur les chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers...).

| Recommandation n° 9

Initier des formations et actions de sensibilisation sur le risque nucléaire auprès des salariés et dirigeants des entreprises locales.

| Recommandation n° 10

Étudier les conséquences en termes de sécurité industrielle et les répercussions économiques locales, nationales voire internationales d'une perturbation au sein des territoires proches d'une installation nucléaire.

| Recommandation n° 11

Étudier les flux de transports locaux (routier, ferroviaire, maritime, fluvial) afin d'établir un plan stratégique de circulation pour favoriser les zones prioritaires (écoles, activités économiques, lieux de vie des habitants...), en situation post-accidentelle.

| Recommandation n° 12

S'appuyer sur une structure transfrontalière pour assurer un dialogue de confiance entre les acteurs et une harmonisation des décisions de part et d'autre des frontières.

| Recommandation n° 13

Favoriser la mise en place de projets de mesures citoyennes avec les acteurs locaux & identifier les ressources (compétences et équipements) disponibles localement pour réaliser les différents types de mesures.

2. INTRODUCTION

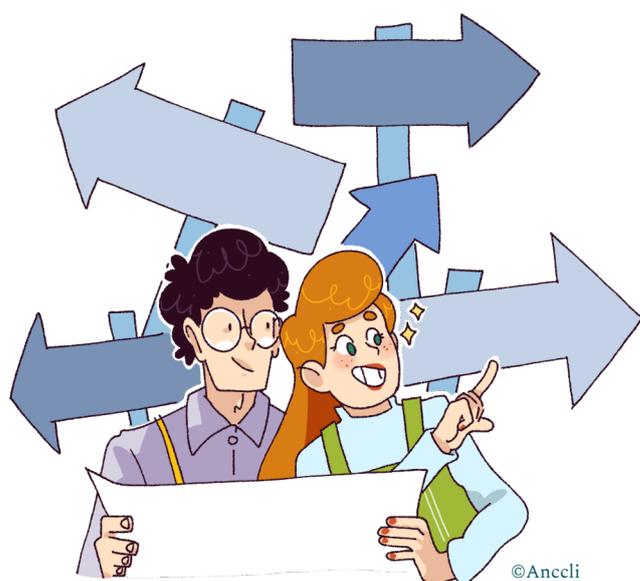
Le groupe de travail Association et implication des acteurs locaux, créé en 2020 a pour mandat de **proposer, en amont de la crise, des mécanismes à mettre en œuvre pour une meilleure intégration des acteurs locaux dans la gestion post-accidentelle nucléaire et d'identifier des relais locaux qui, dès aujourd'hui, peuvent initier des actions de préparation des acteurs de leur territoire.**

Dans un premier temps, le GT a cherché à identifier les thématiques qui font sens sur un territoire ainsi que les acteurs à impliquer. Le GT s'est notamment interrogé sur les initiatives à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire, et pour ce faire les réflexions ont visé à :

- identifier les acteurs du territoire à impliquer dans la préparation à la gestion post-accidentelle,
- identifier les actions que ces acteurs locaux pourraient prendre en charge en situation post-accidentelle,
- initier les actions territoriales de préparation,
- identifier et mobiliser les ressources sur lesquelles s'appuyer pour initier des actions territoriales de préparation (ressources humaines, matérielles et financières, à la fois territoriales et nationales),
- accompagner les actions territoriales de préparation,
- définir les contours du rôle possible des CLI (réfèrent post-accident) pour accompagner et pérenniser les actions territoriales.

Par la suite, une **réflexion a été engagée avec des acteurs locaux - entreprises, élus, associations, maisons de quartier, CLI... - ayant mis en place des initiatives dans leur territoire** afin d'identifier comment ces acteurs peuvent être mobilisés avant et pendant une situation post-accidentelle.

Des réflexions ont également porté sur les thèmes des plans communaux de sauvegarde et de la réserve communale, mais aussi avec les acteurs de santé, des sapeurs pompiers, et les maisons de quartier.



Ainsi, à partir des initiatives territoriales identifiées, des pistes ont été retenues sur les conditions de résilience d'un territoire en situation post-accidentelle et le rôle des acteurs locaux. Les thématiques abordées ont porté sur les denrées alimentaires, la gestion des entreprises sensibles, la mobilité et les enjeux territoriaux transfrontaliers.

Par ailleurs, en partenariat avec le GT culture de la sécurité et de la radioprotection du Codirpa, un sous-groupe a été mis en place sur la mesure citoyenne, identifiée comme mécanisme important pour l'acculturation des parties prenantes à la radioprotection.

Dans l'ensemble des travaux du GT, une attention toute particulière a été accordée à la mise œuvre d'une approche multirisque, avec notamment un partage d'expériences avec d'autres domaines (risques naturels, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)...) où la question d'associer les acteurs locaux pour développer la culture du risque est également prégnante.

A l'issue des réflexions engagées par le GT, un plan d'actions a été élaboré, proposant des recommandations pour développer, favoriser et soutenir la préparation territoriale durable de gestion post-accidentelle.

Dans une première partie, ce rapport présente les principaux enjeux de territoire et des acteurs locaux impliqués dans la gestion post-accidentelle, identifiés par le GT. Les parties suivantes portent sur des initiatives engagées sur des thématiques et des acteurs spécifiques : la perception des risques, les initiatives sur la gestion post-accidentelle auprès des élus, du monde économique et dans un contexte transfrontalier. La dernière partie présente les travaux engagés sur la mesure citoyenne en situation post-accidentelle.

3. IDENTIFICATION DES ENJEUX DE TERRITOIRE ET DES ACTEURS MOBILISABLES

Lors du lancement des travaux du GT « associations et implications des acteurs locaux », une première réunion et le tour de table qui avait suivi, avaient permis aux membres d'exprimer des idées et de cibler les acteurs qui pourraient, dès aujourd'hui, être mobilisés.

Sur la base de ces éléments, un questionnaire a été soumis aux membres avec 3 questions :

- Quelles sont les **thématiques qui font sens dans votre territoire**, pour la préparation à la gestion post-accidentelle ?
- Quels sont les **acteurs du territoire à impliquer** dans cette gestion ?
- A votre connaissance, quelles sont **les actions de préparation** à la gestion des situations post-accidentelles qui ont **déjà été ou sont sur le point d'être engagées** sur votre territoire ?

L'analyse des réponses au questionnaire a permis d'identifier 2 fondamentaux :

- La nécessité d'**appréhender localement le post-accident** pour mieux s'y préparer,
- La nécessité d'**interagir avec les acteurs locaux de confiance**.

Ces initiatives pourraient être source d'idées et sources de réflexion pour d'autres territoires. Certaines initiatives sont présentées dans la section 5 de ce rapport.

3.1. Appréhender pour mieux se préparer

3.1.1. Se préparer, anticiper une situation post-accidentelle



Pour les acteurs locaux, **la mise en place des plans particuliers d'intervention (PPI), l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) et les exercices de crise** sont des dispositifs qui permettent la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux, et plus particulièrement des élus locaux, sur les enjeux de la gestion post-accidentelle au niveau territorial.

La loi de 2004 de modernisation de la sécurité civile [2], introduisant la nécessité de créer **une réserve civile communale**, est un levier pour constituer un ensemble d'acteurs en posture de relais locaux pour les situations de crise et post-accidentelle.

La phase de préparation doit permettre de **prendre en considération les spécificités des territoires** dont les enjeux sont très variables et qu'il est nécessaire d'évaluer (agriculture, industrie, tourisme...).

Parmi ces enjeux spécifiques, la gestion d'une **situation post-accidentelle transfrontalière mérite une attention particulière**. Il a été souligné l'importance de pouvoir échanger d'un territoire à l'autre, et notamment au regard de consignes qui peuvent être différentes et entraîner des incompréhensions et des difficultés.

3.1.2. Développer la confiance et impliquer les citoyens

Les actions engagées pour la **préparation à la gestion post-accidentelle contribuent à développer la confiance et favorisent le développement de la culture** parmi les citoyens.

En situation post-accidentelle, ces **citoyens avertis et plus éclairés** pourront constituer des relais et être porteurs d'initiatives au niveau territorial.

Afin d'améliorer la confiance des citoyens, il semble important de s'appuyer sur le développement d'une **approche multirisque** représentative de chaque territoire.

3.1.3. Vivre dans un territoire impacté

Le retour d'expérience des accidents de Tchernobyl et de Fukushima montre que la **vie dans un territoire impacté demeure une situation complexe**, impactant toutes les activités (familiales, sociales, économiques).



Identifier les **conditions nécessaires dès la phase de préparation est essentielle pour envisager une reprise des activités** sociales et économiques de nature à favoriser la résilience des territoires. Le premier enjeu consiste à pouvoir **appréhender et comprendre les décisions** des autorités notamment pour la zone d'éloignement et la zone dans laquelle les habitants sont autorisés à résider suivant certaines conditions :

- Pour la **zone d'éloignement, il est important d'explicitier les critères** qui ont conduit à sa définition et la durée envisagées pour l'éloignement de ces territoires.
- Pour les zones dans lesquelles les habitants sont autorisés à résider, **l'évaluation de la situation radiologique du territoire** et des expositions associées aux activités de la vie quotidienne constitue un enjeu majeur.

Pouvoir **mesurer la radioactivité** en particulier dans les sols et dans les aliments, **savoir comment la radioactivité se propage et comprendre où, quand et comment chacun est exposé**, sont des informations essentielles pour envisager la vie dans un territoire impacté. Disposer d'une **information fiable sur la gestion des produits contaminés**, les conséquences sur l'élevage, les produits issus de la pêche ou du jardin est également un enjeu important. Au-delà des activités agricoles, se pose la question de la **possibilité de continuer à cultiver son jardin** et de consommer les fruits et les légumes issus des vergers et potagers.

Engager une réflexion sur **les moyens de décontamination et sur les enjeux à moyen et long terme associés à la stratégie adoptée pour les territoires** impactés est essentiel pour mettre en place la gestion post-accidentelle. Notamment, l'impact sur l'environnement et les conséquences sur les activités agricoles, économiques et sociales sont à prendre en considération et doivent pouvoir être discutés avec l'ensemble des acteurs locaux.

La **mesure citoyenne constitue une approche essentielle pour permettre aux citoyens de concevoir et appréhender les niveaux de radioactivité** de leur environnement quotidien, de savoir comment les mesurer et interpréter les mesures pour pouvoir prendre des décisions avisées. Les mesures réalisées par les citoyens eux-mêmes peuvent alors être comparées aux mesures faites par les organismes institutionnels et être mises en perspective avec les valeurs de la radioactivité naturelle, par exemple.

3.2. Interagir avec les acteurs de confiance pour mieux impliquer

Parmi les acteurs locaux, les maires, les collectivités, les associations (notamment de riverains et agissant pour la protection de l'environnement), les CLI, l'Éducation nationale, les chambres consulaires, les acteurs économiques, les professionnels de santé... sont régulièrement cités comme des acteurs locaux de confiance et sollicités par les habitants. Les sapeurs-pompiers professionnels et autres services de secours sont aussi des relais essentiels, notamment en période de défiance forte vis-à-vis des institutions politiques et administratives. Ils seront mobilisés sur le terrain pour gérer la situation d'urgence mais leur rôle est certainement aussi important en situation post-accidentelle et en amont dans la sensibilisation.

La réserve communale comprend, elle aussi, des acteurs mobilisables pour la gestion post-accidentelle. Il en est de même des instances représentant les salariés (ex. Comité Social et Économique (CSE)).

Parmi les autres acteurs relais importants, il faut signaler la Presse et les médias locaux qui sont beaucoup plus écoutés dans les régions que les médias nationaux. Il y a également les services de l'État et les exploitants nucléaires.

Sur la base de ces constats et afin de proposer des recommandations pragmatiques et efficaces, les travaux du GT « association et implication des acteurs locaux » se sont attachés à mieux comprendre les comportements et s'appuyer sur des démarches originales d'ores et déjà mises en œuvre en territoire. Deux axes ont été approfondis au cours des réunions du GT :

- **la perception du risque afin de cerner les mécanismes de la prise de conscience des citoyens,**
- **les initiatives locales de sensibilisation et d'implication d'acteurs locaux qui sont source d'intérêt et de partage avec d'autres territoires.**

Ces réflexions sont présentées dans les sections suivantes.

4. INTÉGRER LA PERCEPTION DES RISQUES POUR ADAPTER LES MESSAGES

S'intéresser à la perception des risques permet :

- de **comprendre les attitudes ou choix** des individus et sociétés face aux risques ;
- de **mieux appréhender le niveau de réceptivité des messages ou des actions de prévention** (ne pas attendre d'une personne qui n'identifie pas le risque qu'elle prenne une posture visant à s'en protéger) ;
- de **déterminer des priorités d'action** et de **faciliter la communication** sur ces actions, leur compréhension, et leur mise en œuvre.



Pour approcher cette question difficile de la perception des risques, le groupe de travail a entendu l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI) qui a présenté les travaux d'un groupe d'échange (GEC) impliquant un large panel de parties prenantes (État, collectivités locales, industriels, syndicats, enseignants et universitaires, chercheurs et experts, ONG et associations) [3].

Les principaux objectifs du GEC sont :

- de dresser un état des lieux, notamment à partir de l'analyse du retour d'expérience de crises récentes (par exemple les incendies survenus en 2019 au SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne d'Achères) et sur le site de Lubrizol à Rouen,
- d'en faire le diagnostic partagé,
- d'identifier des leviers d'amélioration (par exemple sur les dispositifs et processus d'alerte, la coordination des acteurs ou la communication en situation de crise ou post-crise),
- et de proposer de nouvelles méthodes de gestion de la crise.

Comprendre la perception des risques permet de mieux appréhender la conscience que les populations en ont. En matière de perception, il y a 2 éléments à prendre en compte :

- l'identification du risque : la prise de conscience,
- l'évaluation : la gravité potentielle (pour soi, ses proches = la personnalisation), la probabilité qu'il se réalise et ses propres capacités à contrôler la situation (la « perception de contrôle »).

Une première observation, fondée notamment sur les résultats d'études des comportements humains, est que **la réaction des populations face à une alerte est fortement liée à la perception ante qu'elles ont du risque en question. Ainsi, moins la perception des risques est biaisée, plus l'adoption de mesures sécuritaires est accrue.**

Les facteurs qui influencent la perception du risque sont de natures diverses et peuvent être liés aux risques eux-mêmes (probabilité d'occurrence, temporalité des effets, médiatisation, nombre de victimes, etc.) mais aussi aux personnes (âge, sexe, expérience personnelle, motivation à surmonter le risque ou compétences pour le maîtriser, « cibles » du risque dans l'entourage, etc.).

Les « croyances » des individus jouent également un rôle déterminant dans la perception du risque. Elles génèrent souvent des biais cognitifs comme le déni du risque, une illusion du contrôle de la situation, un sentiment d'invulnérabilité ou une foi exagérée en « son » expérience pour le surmonter ; il en résulte une perception du risque biaisée et des comportements inadaptés lorsque l'accident survient.

La perception du risque - qui inclut notamment la perception des conséquences potentielles, celle de l'efficacité des mesures de protection et la crédibilité des acteurs qui donnent l'alerte ou préconisent ces mesures - est une variable-clé de la réceptivité des messages d'alerte et du comportement de protection.

Le processus menant de la perception de l'alerte à la décision de se protéger passe notamment par « l'éveil émotionnel ». Cette prise de conscience repose sur trois piliers : la connaissance du risque (i.e. la capacité à évaluer la gravité des conséquences), la personnalisation ou territorialisation du risque (i.e. la capacité à évaluer son propre degré de vulnérabilité) et l'autonomie face au risque (i.e. la construction d'une stratégie individuelle de mise en sécurité).

L'individu se met en action si, selon lui, le risque personnel est évalué comme certain et inacceptable. Il faut intégrer les croyances et perceptions dans les messages d'alerte :

- stimuler les croyances en l'efficacité des mesures ou comportements préconisés ;
- stimuler les croyances qu'ont les gens en leur capacité à mettre en œuvre ces comportements ;
- élaborer des messages intégrant ces croyances et perceptions de la population cible (message ciblé).

| Quelques bonnes pratiques

- Se poser des questions sur la cible (intégration sciences sociales / cognitives).
- Investiguer les territoires (profils, usages, représentations, tissu social local, confiance).
- Orienter vers un maximum d'actions de simulation / mise en situation / expérientielles.
- L'être humain retient 10 % de ce qu'il lit, 90 % de ce qu'il expérimente, de ce qu'il fait.
- Associer les destinataires à la définition des mesures à mettre en œuvre.
- Faire preuve de pédagogie « aimable » en amont et pendant la crise (clarté, sincérité, transparence, crédibilité de la source, empathie, etc.).

5. LES INITIATIVES LOCALES

5.1. Les élus : acteurs majeurs de la préparation et de la gestion locales du post-accident

5.1.1. CLI de Saint-Alban : le compagnonnage des élus

A la suite de l'extension du périmètre des PPI, un dispositif d'accompagnement des nouveaux élus de la CLI de Saint-Alban a été mis en place. Il repose sur des interventions réalisées localement pour sensibiliser les communes nouvellement concernées par le PPI, un parrainage entre élus et la mise en place de formations.

Les élus du périmètre 0-5 km se sont mis à la disposition des élus nouvellement impliqués dans la CLI pour échanger et présenter leur expérience. Une quinzaine de prises de contact direct ont ainsi été réalisées pour aborder les points clés de l'appartenance d'une commune à un périmètre du PPI nucléaire. De plus, la présidente de la CLI a réalisé trois interventions devant les conseils communautaires des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

| **Un constat**

Au-delà de la gestion de la crise, les élus ont la charge de réorganiser la vie dans les territoires impactés par une crise nucléaire ou une catastrophe naturelle ou industrielle. Face à cela, les élus sont souvent isolés et des obstacles administratifs ne facilitent pas toujours la gestion post-accidentelle.

| **Recommandation n° 1**

Favoriser la coordination locale des plans communaux (ou intercommunaux) de sauvegarde des communes du périmètre du plan particulier d'intervention par la nomination d'un élu référent.

5.1.2. ANCCLI : le parcours territorialisé de formation pour les élus

Pour garantir le caractère opérationnel de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les collectivités doivent prévoir des actions de formations et des mises en situations régulières à destination des membres de leur organisation de crise, de manière à tester, vérifier et améliorer les capacités de réaction face à un événement majeur.

C'est dans ce contexte que de nombreux élus des CLI et notamment ceux des périmètres 10-20km se sont retournés vers leur CLI pour mieux s'approprier ce sujet complexe qui consiste à intégrer le risque nucléaire dans leur PCS et y développer un volet post-accident.



Soucieux de répondre à cette demande grandissante, l'ANCCLI s'est associée à l'IRMA (Institut des risques majeurs) pour développer et proposer aux élus des CLI, 3 modules de formation distincts et complémentaires [4]:

- mettre en place et maintenir opérationnel son plan communal de sauvegarde,
- piloter une cellule de crise,
- média-training et communication de crise.

Ces 3 modules rencontrent un grand succès et ainsi depuis 2019 :

- plus d'une quarantaine de formations auprès de 12 CLI,
- plus de 400 personnes formées,
- 90% des participants sont des élus : maire, adjoint au maire, responsable « risques » des communes,
- plus de 90% des participants considèrent que la formation répond complètement à leurs attentes.

Quelques expressions d'élus à l'issue de ces formations

« Très belle formation et utile. Cela devrait avoir lieu en début de mandat ».

« Merci pour ce rappel de nos responsabilités en cas de crise majeure et de mise en œuvre du PCS ».

« Prise de conscience de l'importance du PCS, de l'entraînement et de la nécessité d'une communication précise ».

Recommandation n° 2

Développer et accentuer la formation des élus à l'intégration du risque nucléaire (urgence et post-accident) dans leur plan communal de sauvegarde, à le mettre à jour et à le tester par des mises en situation.

5.1.3. ANCCLI & IRSN : Opal, outil cartographique pour aider les élus et acteurs locaux à mieux comprendre les enjeux du post-accident sur leur territoire

Expérimentation pilote avec la CLI de Marcoule-Gard

Dès 2009, la commune d'Orsan a souhaité travailler sur un outil qui permettrait aux personnes vivant dans les territoires potentiellement touchés par un accident nucléaire d'être sensibilisées à l'ampleur et aux conséquences de l'accident nucléaire et des enjeux post-accidentels. [5]

Pour cela, a été constitué, dès 2012, un groupe de travail pluraliste, qui a élaboré avec l'IRSN et l'ANCCLI un outil de sensibilisation aux problématiques post-accidentelles à destination des acteurs locaux – Opal – permettant, par la représentation cartographique de l'étendue des conséquences des accidents, d'appréhender la vulnérabilité des territoires où sont implantées des installations nucléaires. [6]

Au départ, cet outil a été testé dans 4 CLI mais seule la CLI de Marcoule-Gard est allée jusqu'au bout de la démarche. Un groupe de travail réunissant une trentaine d'acteurs locaux a été constitué (industriels, élus, vigneron, chambres consulaires, ARS (Agence Régionale de Santé), entreprises autour du site et des industriels hors de l'industrie nucléaire).

La question qui leur était posée était : s'il arrivait quelque chose sur le site nucléaire de Marcoule, qu'est-ce que vous voudriez sauvegarder en premier ?

Une liste de 40 enjeux primordiaux a ainsi été élaborée parmi lesquels les thématiques récurrentes de la gestion de la population (mise à l'abri, évacuation, éloignement), celle des écoles et l'éducation, de la gestion de l'eau, des industries et de l'agriculture, de la faune et la flore, et de la santé.

L'idée qu'a eu le groupe de travail, est de retranscrire et représenter ces enjeux du territoire dans le système d'information géographique (SIG) qui existait sur le territoire autour des sites de Tricastin et de Marcoule soit quarante-deux communes concernées sur trois départements, le Vaucluse, la Drôme et le Gard et de les superposer aux conséquences potentielles d'un accident représentées à l'aide d'Opal.

La démarche a été d'aller à la rencontre des élus de chaque commune et de leur demander quels étaient les enjeux locaux afin de les retranscrire sur le SIG. En utilisant l'outil Opal de l'IRSN, on pouvait présenter aux élus les conséquences potentielles en matière, par exemple, de populations concernées, de surfaces agricoles contaminées, ou les établissements recevant du public, les écoles, les salles de concert ou autres établissements publics susceptibles d'être touchés.

« En cas d'accident, à quoi faut-il penser ? »

Nucléaire Jean-Pierre Charre, maire d'Orsan, pilote un groupe chargé de rédiger une doctrine.

Vous pilotez le groupe de travail chargé de l'application de l'outil Opal (*) autour du site de Marcoule. Du côté de vous a incité à assumer cette responsabilité ?
D'abord, je suis un des rares élus membres du Codipa, un comité directeur créé par l'Autorité de sûreté nucléaire pour gérer la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique. Par ailleurs, je suis président du syndicat intercommunal d'information géographique qui regroupe 47 communes du Gard rhodanien et qui fournit les fonds de carte pour le logiciel.
Mais c'était aussi une volonté de ma part car je trouve dommageable que les élus locaux ne soient pas sollicités sur les accidents nucléaires.

Quel est l'objectif de ce groupe de travail ?

Savoir répondre à la question "À quoi faut-il penser en premier après un accident nucléaire ?". Nous avons engagé une stagiaire qui effectue un travail de terrain. Elle a déjà rencontré la moitié des élus dans un rayon de 10 km autour de Marcoule. Et on s'aperçoit que tout le monde n'a pas la même conception de l'urgence. Quelles populations doivent être prioritairement protégées ? Les écoles ? Les hôpitaux ? Les services de secours ? Est-ce que l'eau potable est prioritaire ? Et le vignoble AOC ? Nous devons composer avec différentes sensibilités, entendre un maximum de gens du territoire. Un exemple : un chef d'entreprise m'a dit "moi, mon usine, on ne peut pas l'arrêter instantanément". En cas d'accident nucléaire, comment on fait ? Au final, l'idée est de rédiger une doctrine sur



■ Jean-Pierre Charre, maire d'Orsan.

tous ces enjeux post-accidentels.

Concrètement, comment vont s'orienter les travaux ?

On s'est donné toute l'année 2012 pour collecter les enjeux. N'oublions pas que c'est la première fois en France, en Europe, qu'une telle action est menée. C'est une chance mais c'est aussi un inconvénient car nous n'avons pas de références.

Recueilli par YOHAN DOUCET

► (*) Opal, pour outil de sensibilisation aux enjeux post-accidentels à destination des acteurs locaux, est un logiciel qui permettra d'avoir un état de la situation en temps réel après la phase d'urgence, gérée par l'Etat.

Cela a fait émerger des questions qui ne s'étaient pas encore posées à l'époque. Particulièrement, la question de la gestion de l'eau : l'examen des cartes a montré par exemple que les stations de pompages d'eau dans le Rhône situées à proximité d'une installation nucléaire, n'avaient pas été inventoriées comme zones sensibles à protéger.

Un travail a d'abord été mené localement dans les communes du PPI, autour du site de Marcoule, très vite étendu à la communauté d'agglomération et même au-delà puisqu'il a été décidé d'intégrer toutes les communes situées entre les sites du Tricastin et de Marcoule.

Cela a montré l'importance de faire un plan communal de sauvegarde pour toutes les communes de l'agglomération. Cela a permis d'aborder dans la réflexion non seulement le risque nucléaire, mais aussi d'englober tous les autres risques, et notamment les risques de catastrophe naturelle.

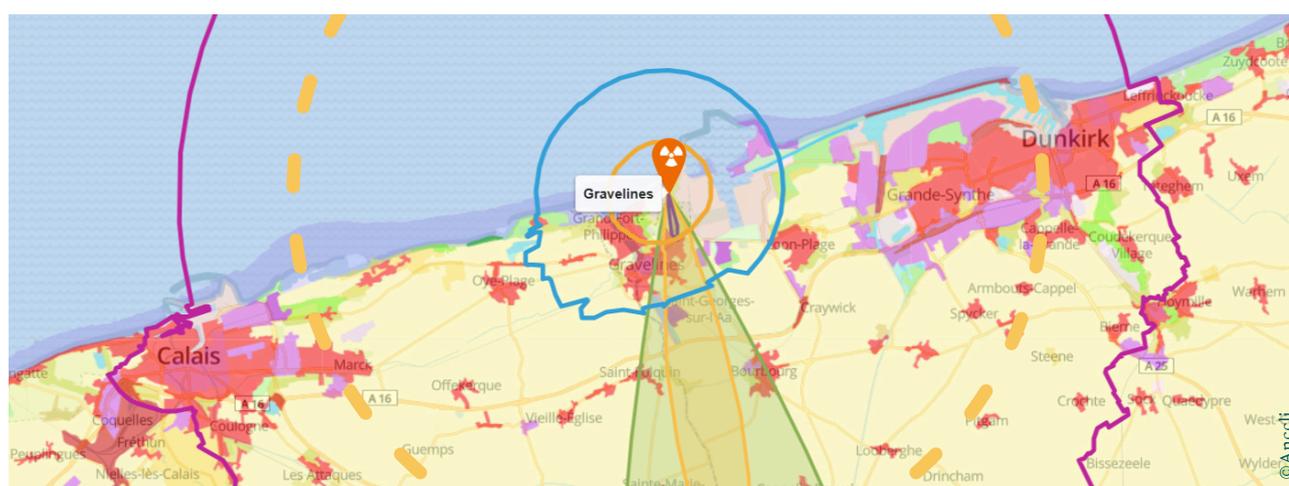
Les petites communes n'ont pas les moyens, techniques, humains ou logistiques pour réaliser un plan communal de sauvegarde cohérent. C'est donc l'agglomération qui a pris en charge la réalisation des plans communaux de sauvegarde pour les communes concernées.

De nombreux élus, citoyens, entreprises, et chambres consulaires ont participé à la démarche.

L'exercice a aussi mis en évidence que les communes situées à l'extérieur du périmètre PPI n'ont souvent aucune notion de ce qu'il faudrait faire pendant la crise ou après la crise, et peut-être plus inquiétant encore, que certaines entreprises situées à seulement 2 à 3 km du site concerné n'avaient aucune connaissance des conséquences et de la conduite à tenir en situation post-accidentelle.

Recommandation n°3

Aller à la rencontre des élus et des acteurs locaux et se servir d'outils cartographiques pour éveiller l'intérêt et susciter l'engagement d'initiatives locales de sensibilisation.



Exemple de cartographie avec l'outil Opal - illustration du territoire autour de la centrale nucléaire de Gravelines

5.1.4. Sapeurs-pompiers : acteurs de confiance indispensables aux côtés des élus en situation post-accidentelle

Les SDIS (services d'incendie et de secours) sont des établissements publics administratifs placés sous la double autorité du Préfet (pour la gestion opérationnelle) et du président de leur Conseil d'Administration constitué d'élus du département, des communes et intercommunalités (pour la gestion administrative et financière). Ils sont d'abord et avant tout chargés de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies mais concourent avec d'autres services et professionnels concernés à la protection et la lutte contre d'autres types de catastrophes et sinistres, et à l'évaluation et la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le maire est le premier directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune. Le Préfet occupe la fonction de DOS si l'événement dépasse les capacités opérationnelles de la commune, concerne plusieurs communes ou lorsque le dispositif ORSEC est mis en œuvre. Le maire conserve cependant ses prérogatives en matière de sauvegarde (alerte, hébergement et soutien aux habitants).

Les SDIS sont placés pour emploi sous l'autorité du DOS (i.e. le maire ou le Préfet) qui coordonne les actions de tous les intervenants, assure la communication, définit les priorités et valide les objectifs proposés par l'officier des sapeurs-pompiers du SDIS commandant les opérations de secours (COS).

Le COS a la capacité de mobiliser tous les moyens publics et/ou privés nécessaires aux opérations de secours. En cas de péril imminent, le COS prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés. Il en rend compte au DOS.

En tout état de cause, Le SDIS n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L1424-2 du Code général des collectivités territoriales. [7]

En résumé, la fonction essentielle des SDIS au cœur de la réponse opérationnelle est de « remettre de l'ordre dans le désordre ».

La phase post-accidentelle nucléaire est précédée d'une période dite de « sortie de la phase d'urgence » ou de transition (même si sa durée est difficile à anticiper – de quelques semaines à quelques mois). On peut considérer qu'elle commence avec le retour à l'état sûr de l'installation accidentée, la fin des rejets et l'absence de menace de nouveaux rejets et qu'elle se termine avec la caractérisation radiologique assez précise du territoire impacté pour permettre l'évaluation des risques d'exposition de ses habitants et le début des opérations de décontamination.

Après la phase de transition, les actions à mener porteront essentiellement sur la décontamination des lieux habités ou exploités et la réduction du risque d'exposition des personnes exposées aux dépôts (actions sans lesquelles les expositions externes pourraient être importantes).

Les trois objectifs de la gestion post-accidentelle sont de [8] :

- protéger les populations contre les dangers des rayonnements ionisants ;
- apporter un appui à la population impactée par les conséquences de l'accident ;
- reconquérir les territoires affectés sur le plan économique et social.

On observe dans cette chronologie des actions à mener et des objectifs de la gestion post-accidentelle, un transfert progressif des actions dites d'urgence vers des actions de remédiation post-accidentelles qui sont menées sur le temps long par une grande variété d'acteurs. **Il est évident qu'au cours du temps post-accidentel, et dès la phase de transition, les actions à mettre en œuvre sortiront progressivement du champ de compétence des SDIS.**

Hors urgence, les actions qui sont à mener ne sont pas, par définition, dans les prérogatives des SDIS. La pandémie de Covid-19 a cependant montré que l'expérience des sapeurs-pompiers dans la gestion des situations dégradées peut être utilement mise à profit (ex. organisation des centres de soins, remplacés petit-à-petit par des mégacentres de vaccinations avec retrait progressif des sapeurs-pompiers), y compris dans les phases post-urgence.

| A considérer

Cependant, hors urgence, il serait pertinent de considérer un retrait progressif des SDIS du cadre de la gestion post-accidentelle. Il est donc important d'examiner ce soutien des SDIS dans :

- la préparation à une réponse initiale locale ;
- l'activation de la coordination, dès le début la phase d'urgence ;
- le développement de coopérations et de synergies entre collectivités locales.



Il est rappelé que lors de l'accident de Fukushima, les sapeurs-pompiers japonais ont dû faire face à de multiples risques dans des situations catastrophiques concomitantes d'origine et de nature différentes (conséquences du tremblement de terre, du tsunami, des accidents nucléaires et des rejets radioactifs) : sauvetages-inondation, incendies électriques et feux d'hydrocarbures, sauvetages-déblaiement, accidents de la route et assistance aux personnes, etc.

La réflexion sur le rôle et le contour des missions des sapeurs-pompiers en situation post-accidentelle doit prendre en compte cette potentielle multiplicité des risques et des opérations de secours à mener et de la condition que les sapeurs-pompiers exercent (et se sentent) en toute sécurité (sanitaire). Dans ce domaine, en complément des mesures réalisées par les sapeurs-pompiers, les données citoyennes pourraient être un apport pertinent sur la caractérisation de la situation radiologique (étendue, niveau...).

| **Recommandation n°4**

Associer le corps des sapeurs-pompiers à l'élaboration du volet post-accidentel du plan communal de sauvegarde (PCS) et les faire participer aux formations relatives aux PCS.

5.1.5. Maisons de quartier : soutien à l'action des élus

Dans leur rôle d'animation de leur territoire et d'attractivité pour leurs concitoyens, les collectivités disposent de nombreuses structures d'échanges, lieux de vie des habitants, points de référence pour les habitants : ce sont les maisons des associations, les maisons de quartier, les centres de santé, les maisons communales...

Afin de mieux comprendre l'attrait de ces lieux et le rôle qu'ils pourraient avoir, en soutien des élus, en situation post-accidentelle, le groupe de travail a auditionné une ancienne Directrice de maison de quartier du territoire du Dunkerquois.

Le retour d'expérience de la gestion du COVID-19 a renforcé le rôle de ces centres, en tant que tiers de confiance, lieu de confiance pour échanger, discuter et poser ses questions.

Les maisons de quartier sont avant tout des lieux où les habitants peuvent aborder toutes les questions de la vie quotidienne qui les préoccupent, sans jugement et sans discrimination. Une attention particulière est d'ailleurs portée aux populations qui sont socialement exclues du fait de leur langue ou de leur précarité. Grâce aux visites régulières dans ces maisons de quartier, une confiance s'établit avec les habitants.

Le dialogue avec les habitants montre en général une méconnaissance du danger. Aussi, afin d'aborder le sujet des risques industriels, un partenariat avec le Secrétariat Permanent de la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI) Côte d'Opale-Flandre [9] avait été établi et des visites de sites industriels ont été proposées afin de sensibiliser les habitants à leur environnement industriel (zone industrielle de Dunkerque). Ces visites ont permis d'engager un dialogue avec les habitants en abordant à la fois les travaux réalisés par les industriels et l'État pour gérer les risques et l'importance d'une vigilance par rapport aux risques.

L'objectif n'était pas de rassurer mais plutôt de donner accès aux informations sur les risques existants et leur gestion et permettre aux habitants de mieux connaître le sujet. Suite aux visites, des discussions ont pu avoir lieu dans les maisons de quartier afin d'aborder les questions des habitants.

Le lien avec l'école du quartier est un facteur important par rapport aux questions sur la gestion des risques. **De même, l'identification de « référents locaux de confiance » à l'échelle du quartier capables d'apporter des informations sur les risques et leur gestion est apparue essentielle, ces référents pouvant s'appuyer ensuite sur des experts en fonction des questions abordées.**

Recommandation n° 5

Associer les maisons de quartier, les maisons des associations et les acteurs associatifs locaux dans la préparation des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Recommandation n° 6

Favoriser l'émergence de lieux de dialogue avec des référents de confiance pour les habitants sur les questions nucléaires et les risques.

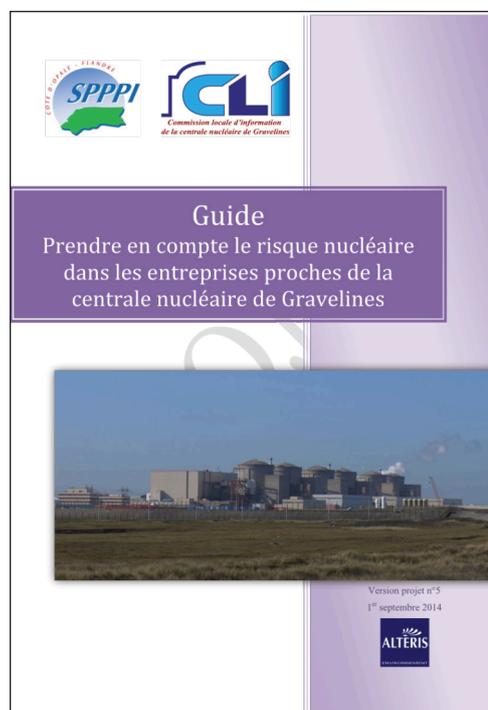
L'ANCCLI avait porté l'idée, dans son Livre Blanc n° 5 « Nucléaire et territoire », qu'en situation post-accidentelle, la CLI pourrait devenir ou accompagner ces lieux de dialogue composés de référents de confiance et d'acteurs locaux. [10]

5.2. Le monde économique : acteur à mobiliser en amont afin d'anticiper les conditions de la reprise d'activité

5.2.1. CLI de Gravelines : guide dédié aux activités économiques proches de la centrale nucléaire

Le territoire autour de la centrale nucléaire de Gravelines (une des centrales les plus puissantes au monde) est très industrialisé avec 22 sites SEVESO « seuil haut » qui sont répartis sur un rayon de 20 km autour de la centrale dont 5 (+1 en construction) dans le rayon de 5 km. On y dénombre aussi 193 ICPE (installations classées). En 2007, un exercice portant sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) avait montré des faiblesses dans la capacité de réaction des entreprises voisines de la centrale nucléaire.

Ces divers éléments ont conduit la CLI de Gravelines à la préparation d'un guide pour la prise en compte du risque nucléaire dans les entreprises. Ce guide a été commencé en 2014 avec les sites Seveso « seuil haut » et les ICPE. Il sera décliné et transmis à toutes les entreprises du territoire. [11]



Ce guide contient principalement des éléments d'information sur le risque nucléaire, les mesures prévues dans les différents plans d'urgence et des propositions de mesures à prévoir au sein des installations industrielles.

| Perspectives

La CLI de Gravelines compte travailler sur une nouvelle version du guide car de nombreuses questions restent à résoudre dans le territoire, telles que :

- Est-il possible de prévenir précocement les industriels, voire peut-être même avant la population, pour envisager une mise en sécurité ?
- Comment éviter le sur-accident et garantir la sauvegarde de l'outil industriel ? Certains industriels « ne peuvent pas appuyer sur un bouton-stop pour arrêter les machines ». Ils ont besoin parfois de plusieurs heures et certains ont déjà indiqué que si leur industrie était arrêtée trop brusquement, l'outil industriel pouvait être perdu.
- Dans quelles conditions peut-on garder du personnel pour sécuriser et arrêter proprement pour pouvoir potentiellement redémarrer un jour ?
- Peut-on obliger un salarié à rester à son poste de travail pour sécuriser l'installation ?
- Comment protéger son personnel qui peut être à l'extérieur pour la sécurisation des installations ?
- Est-ce que les dispositions prévues dans les PPI prévoient l'évacuation des salariés des entreprises ou est-ce que c'est juste la population ?

| Recommandation n° 7

Engager un dialogue avec le monde économique par secteur d'activité et bassin industriel & créer des outils adaptés aux activités et au territoire (guides, fiches, cartographies...) à partir des guides nationaux et des enjeux locaux.

5.2.2. CLI de Gravelines : retour d'expérience de l'atelier d'échange avec les représentants du monde économique

Dans la continuité du guide préparé pour le monde économique autour de la centrale nucléaire de Gravelines, la CLI de Gravelines a engagé, avec l'appui de l'ANCCLI et du CEPN, une initiative visant à informer et sensibiliser les acteurs du territoire et notamment les acteurs économiques sur les modalités de la gestion post-accidentelle en France en s'appuyant sur le retour d'expérience japonais après la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima. [12]

L'objectif de cette initiative était d'identifier, en collaboration avec les représentants du monde économique (PME, PMI, sites SEVESO...), les enjeux spécifiques à ce territoire caractérisé par une densité industrielle élevée ainsi qu'une activité agricole spécifique.

Trois thématiques touchant à la gestion post-accidentelle et d'intérêt pour le contexte territorial local avaient été retenues :

- la production, distribution et consommation de denrées alimentaires locales,
- la situation des entreprises sensibles et leur reprise économique après un accident,
- la gestion des mobilités terrestres (route, rail) et maritimes.

LES DENRÉES ALIMENTAIRES COMMERCIALISÉES

La gestion des denrées alimentaires commercialisées en situation post-accidentelle fait déjà l'objet de nombreuses recommandations, qui figurent notamment dans des productions du Codirpa ou le guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire rédigé par l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA), ce dernier s'avérant cependant ne pas toujours être complètement adapté aux spécificités agricoles locales. [13] Pour les acteurs locaux, il est apparu essentiel de pouvoir développer, au niveau local, la connaissance, l'appropriation et l'adaptation de ces recommandations. Ceci pourrait passer par une diffusion accrue des résultats des travaux antérieurs, puis par **la mise en place d'une réflexion sur l'application de la doctrine nationale dans le territoire plus particulièrement pour des sujets spécifiques, identifiés localement (ex. racine de chicorée).**

La restauration de l'image de marque des produits constitue un enjeu majeur pour lequel il n'existe pas de solution type. Le comportement des consommateurs (locaux, nationaux mais aussi à l'étranger pour les denrées exportées) sera le juge de paix dans les pratiques de consommation post-accidentelle, ce qui souligne le rôle des citoyens, des producteurs, des distributeurs et des communicants. **L'implication des chambres consulaires locales a été jugée comme primordiale.**

| Recommandation n° 8

Partager les recommandations et guides du Codirpa auprès du monde économique en s'appuyant sur les chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers...).

LES ENTREPRISES SENSIBLES ET LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Pour ce thème, la gestion post-accidentelle n'a pas pu être découplée de la gestion de la phase d'urgence. En ce sens, les entreprises souhaiteraient pouvoir disposer de scénarios-types d'accident comportant des conséquences radiologiques envisageables dans leur périmètre.

Sur cette base elles pourraient engager une réflexion sur la planification de la réponse (« sans rien, difficile de se préparer »), sur la mise en sécurité des installations, sur la sensibilisation et formation des équipes, et sur la prévision des interfaces entre leur structure et les décisionnaires (ex. Préfet pour une entreprise Seveso). Pour les entreprises, cette démarche pourrait contribuer à éviter les réactions inappropriées ou disproportionnées (« Comment décider si on arrête tout ou pas ? »).



©Anccli

La continuité d'activité des entreprises en mode dégradé est apparue comme un point de blocage pour de nombreuses entreprises sur une longue période (supérieur au mois).

La radioprotection pratique des salariés en situations accidentelle et post-accidentelle constitue un sujet inconnu pour les entreprises. Le partage d'expérience d'EDF et le soutien des experts de la radioprotection pourraient contribuer à une montée en compétence des entreprises.

Recommandation n° 9

Initier des formations et actions de sensibilisation sur le risque nucléaire auprès des salariés et dirigeants des entreprises locales.

Une situation accidentelle vient perturber « l'écosystème » des entreprises avec des répercussions majeures dans différents domaines : relations salariales (y compris sur le droit du travail), impact économique, relations contractuelles, etc. **la radioprotection n'étant qu'une des facettes** – et va nécessiter l'élaboration puis la mise en œuvre d'une stratégie à part entière à la fois pour chacune des entreprises mais également pour l'ensemble du secteur économique du territoire.

Recommandation n° 10

Étudier les conséquences en termes de sécurité industrielle et les répercussions économiques locales, nationales voire internationales d'une perturbation au sein des territoires proches d'une installation nucléaire.

LES MOBILITÉS

Route/autoroute : plusieurs questions d'ordre technique restent en suspens telle la gestion des flux et la tenue dans le temps de la décontamination (effets saisonniers, conséquences de l'activité humaine et du trafic, etc.). **La fermeture de l'A16, axe routier européen, semble difficile à envisager mais pourrait être considérée comme le scénario « représentatif de la situation la plus dégradée » en phase de préparation.**

La gestion du terminal portuaire concerné par des rejets radioactifs nécessiterait la mise en place d'une réflexion dédiée. Dans le cas d'un accident grave, la fermeture du terminal pourrait être envisagée afin d'identifier les impacts et la stratégie à mettre en place. Des scénarios alternatifs pourraient également être considérés afin d'enrichir la phase de préparation.

Le territoire du Dunkerquois est marqué par un réseau d'infrastructures de transport très dense (voitures, camions, trains, bateaux) dont il faut connaître les flux pour réfléchir en amont aux axes de détournement possibles et pour prioriser les acheminements stratégiques à conserver autant que possible. Des boucles de déviation sont possibles pour diverter le trafic des véhicules légers. Il pourrait également être intéressant de mettre en place un dispositif de « bouchon dynamique » pour assurer le transit des poids lourds.

Une coordination entre les différentes directions des routes et avec les autorités belges est nécessaire. Les décisions devraient être prises par/avec les acteurs locaux qui ont la connaissance du terrain. Le réseau secondaire devrait être géré en local, mais une concertation générale reste nécessaire.

| Recommandation n° 11

Étudier les flux de transports locaux (routier, ferroviaire, maritime, fluvial) afin d'établir un plan stratégique de circulation pour favoriser les zones prioritaires (écoles, activités économiques, lieux de vie des habitants...), en situation post-accidentelle.

LES AUTRES ASPECTS

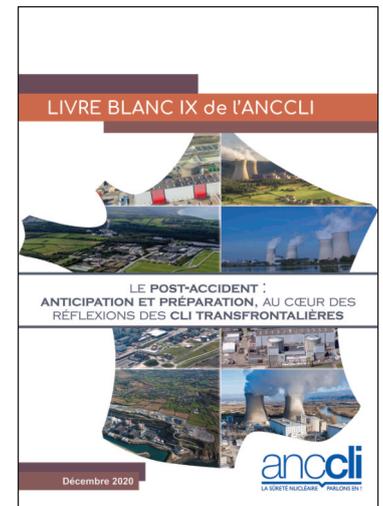
D'autres thématiques ont pu être soulignées par cet atelier avec le monde économique du Dunkerquois, notamment :

- La question de la gestion des déchets, en particulier des **déchets faiblement radioactifs : déterminer les lieux et dispositifs d'entreposage et planifier leur gestion.**
- La question de l'utilisation de l'eau, plus spécialement en zone industrielle, nécessite de **former à minima les syndicats de gestion de l'eau sur les conséquences d'une situation post-accidentelle.**
- La définition de l'ordre des opérations à réaliser pour redémarrer les activités (énergies, eau, transport) et les arbitrages qui devraient être faits.

5.3. CLI de Cattenom : s'impliquer et se préparer de part et d'autre de la frontière

Une démarche d'identification des enjeux territoriaux a été engagée sur le territoire de Cattenom. Elle s'inscrivait dans la continuation du livre blanc transfrontalier de l'ANCCLI « *Le post-accident : anticipation et préparation au cœur des réflexions des CLI transfrontalières* ». [14]

Cette démarche a rassemblé 25 personnes issues du territoire, incluant des représentants des pays voisins et d'institutions transfrontalières. De manière générale, les participants ont témoigné un grand intérêt d'**entrer de manière accessible dans le sujet complexe de la gestion post-accidentelle**, y compris pour des personnes ayant peu ou pas de connaissances sur le sujet. Certaines personnes ont également souligné la **pertinence d'une réflexion autour des conditions de vie dignes**. [12]



Les discussions en atelier ont permis d'entendre et de cerner les thèmes jugés importants pour ces acteurs locaux au regard de leur territoire. Ils concernent :

- le rôle des élus en situation post-accidentelle et en secteur transfrontalier;
- la gestion des conséquences des politiques d'évacuation;
- les conditions de travail pour les travailleurs frontaliers;
- la gestion des activités agricoles;
- la gestion de l'information des acteurs du territoire;
- les conséquences pour les activités économiques.

Le rapport détaillé de ces ateliers est disponible sur le site www.anccli.org

5.3.1. Le rôle majeur des élus locaux d'autant plus prépondérant en secteur transfrontalier

Les élus vont jouer un rôle moteur en situation post-accidentelle. Les maires de part et d'autre des frontières impactées seront en première ligne dans le dispositif de gestion post-accidentelle puisqu'ils assureront l'interface entre l'État et ses services (Préfecture, services déconcentrés de l'État) et la population. Ils auront également la charge d'assurer la continuité des services publics sur un territoire fortement impacté par l'accident nucléaire.

Pour assurer les conditions de la réussite d'une politique de gestion post-accidentelle, il convient de mener une réflexion commune avec l'ensemble des acteurs locaux prioritairement concernés (entreprises, pompiers, écoles maisons de quartier, habitants...).

Ensemble, il convient d'établir un plan d'action et une méthode pour mettre en œuvre la gestion post-accidentelle. Les élus auront alors à jouer le rôle de coordonnateurs et de facilitateurs.

Concernant la **coopération transfrontalière entre les élus locaux**, parmi les nombreuses pistes proposées par les participants, deux sont particulièrement à souligner :

- **Donner aux élus les moyens d'interpeller les instances européennes pour trouver des règles communes** concernant les différents dispositifs, afin d'assurer une équité de traitement et d'éviter les incompréhensions dans la population par rapport aux mesures.
- **Mettre en place une structure juridique transfrontalière** (dont les statuts sont à établir en amont, en accord avec les différents pays concernés) qui pourrait gérer l'harmonisation des mesures sur ce territoire spécifique. Par exemple, cette structure juridique pourrait retravailler les zonages en concertation avec les experts pour éviter les incohérences d'un côté et de l'autre de la frontière. Elle assurerait aussi l'équité de l'indemnisation.

5.3.2. Harmoniser les décisions : le seul mot d'ordre

CONSIDÉRER LES CONDITIONS DES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS

Dans un territoire transfrontalier, les conséquences d'un accident nucléaire, sur les conditions de travail, seront davantage impactées que sur un autre territoire. En effet, le retour d'expérience du COVID-19 a montré à quel point la crise sanitaire pouvait venir désorganiser la vie des travailleurs frontaliers. Il convient d'assurer la sûreté sanitaire et des conditions de vie dignes aux travailleurs. Cela passe en premier lieu par une **harmonisation des règles des conditions de travail sur le territoire frontalier**. Cette absence d'harmonisation est source d'iniquité et de confusion pour les travailleurs de ces territoires frontaliers impactés par l'accident. Cela conduit à un risque de suspicion des populations envers les mesures mises en place de part et d'autre de la frontière. Il convient donc d'avoir une seule ligne directrice en droit du travail.

La sensibilisation en amont des travailleurs et des entreprises aux questions soulevées par une situation post-accidentelle est un élément clé pour assurer des conditions de vie dignes aux travailleurs en situation post-accidentelle.

Pour permettre cette harmonisation et une coordination de l'information, il est recommandé, à nouveau, **la mise en place d'une institution transfrontalière qui constituerait une source d'information principale (de confiance)**. Il est important de penser à cette institution en amont de la crise pour permettre son bon fonctionnement et favoriser, dès aujourd'hui, un dialogue constructif entre les acteurs et les pays.

Des structures transfrontalières d'échanges existent déjà dans d'autres domaines (santé, culture...) et elles pourraient s'approprier le sujet du post-accident pour éviter la création d'une nouvelle entité.



tion

COORDONNER ET CO-CONSTRUIRE LA GESTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN SITUATION POST-ACCIDENTELLE

Il apparaît capital de multiplier les expertises et les personnes impliquées sur ces questions. Un seul responsable (local ou national) ne peut décider seul. Il est nécessaire d'organiser une coordination de la décision. **Les syndicats et coopératives agricoles doivent être associés à la discussion pluraliste.**

Comme pour les conditions de travail des travailleurs frontaliers, l'harmonisation des politiques des deux côtés de la frontière apparaît nécessaire. Il n'y a pas de frontière en agriculture.

La question de l'harmonisation des niveaux maximaux admissibles établis pour la commercialisation des denrées alimentaires est cruciale pour les filières agricoles. Plus généralement, la question de l'harmonisation des stratégies de gestion post-accidentelle dans les pays voisins se pose (Belgique, Royaume-Uni, Luxembourg, Allemagne). **Une absence d'harmonisation conduirait inéluctablement à des tensions transfrontalières et à la défiance des consommateurs.**

La mise en place d'une institution transfrontalière pourrait également permettre de coordonner les politiques de pays voisins. Il est important de penser à reconstruire un modèle agricole pérenne assurant des conditions de vie dignes pour les agriculteurs, éleveurs...

Il faut donc « poser les cartes sur table », informer et expliquer la rationalité qui est derrière chaque décision et confirmer par la mesure les risques encourus et les orientations engagées.

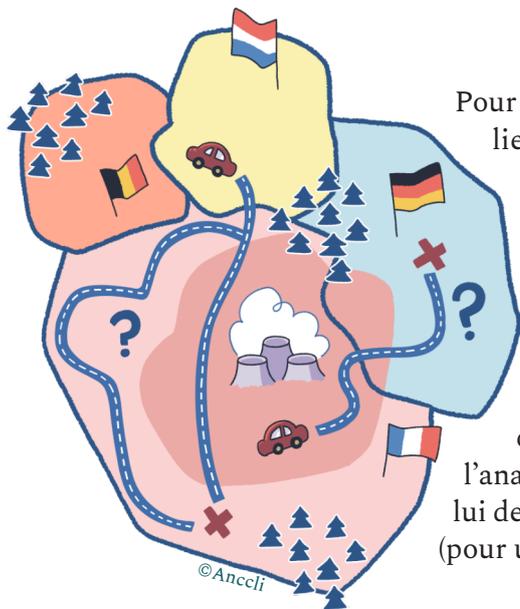


CRÉER UN LIEU DE CONFIANCE POUR LES ACTEURS TRANSFRONTALIERS

La question de la gestion de l'information des acteurs du territoire est un thème transversal à l'ensemble des thématiques abordées.

Il a été proposé d'identifier, de **créer et/ou de renforcer un réseau de contacts locaux** (élu, pharmaciens, établissements sociaux, maison de quartier en tant que lieu de vie où une information de confiance est accessible, etc.). Il s'agit ainsi de **constituer une carte des référents par commune**. Ces acteurs doivent être préparés et formés à relayer l'information et à accompagner les habitants du territoire au mieux, en répondant à leurs questions. Cela passe notamment par la préparation d'informations sur des supports simples et compréhensibles pour le plus grand nombre.

Ce réseau doit se faire en incluant une **communication transfrontalière** pour faciliter la coopération des politiques transfrontalières et une harmonisation de l'information. Cela peut passer par la **mise en place d'instances d'échanges transfrontaliers pour mieux comprendre les décisions des pays voisins.**



Pour **permettre ces échanges avec la population** (transfrontaliers ou non), il est intéressant de s'appuyer sur la CLI pour étoffer la composition au moment de la crise et pendant la gestion post-accidentelle pour regrouper les différents acteurs concernés, leur permettre d'échanger entre eux et d'apporter des réponses aux questions qu'ils se posent.

Que cela soit dans la relation avec les élus, dans la gestion des acteurs économiques (agriculteurs...), dans la gestion des axes de transport, dans la gestion de l'information... l'analyse transfrontalière montre un sujet commun récurrent, celui de disposer d'une structure neutre transfrontalière de dialogue (pour une meilleure harmonisation).

Recommandation n° 12

S'appuyer sur une structure transfrontalière pour assurer un dialogue de confiance entre les acteurs et une harmonisation des décisions de part et d'autre des frontières.

5.3.3. De la théorie à la pratique : des formations pour les acteurs économiques

A l'issue de ces échanges avec des acteurs locaux du territoire de Cattenom, plusieurs entreprises ont montré un intérêt à sensibiliser leurs personnels à ce sujet majeur de la prise en compte du risque nucléaire dans leurs plans d'urgence interne (PUI). Par ailleurs, de nombreux élus de la CLI ont aussi souligné l'importance, pour un maire, d'être formé et sensibiliser à ces sujets.

Ainsi, dans le cadre de la journée « Tous résilients face aux risques » (JNR) en 2023, la CLI de Cattenom et l'ANCCLI ont souhaité capitaliser le travail effectué lors des ateliers.

Deux formations ont été mises en place sur le thème de la gestion de crise nucléaire et sur le post-accident, en collaboration avec l'ASN et l'Institut des Risques Majeurs, basé à Grenoble :

- la première à destination des personnels d'entreprises françaises et luxembourgeoises, sur l'intégration du risque nucléaire dans leurs plans d'urgence interne (6 entreprises ont participé) ;
- la seconde à destination d'élus du territoire et de membres de la CLI sur la gestion de crise nucléaire au niveau local (3 communes et un représentant syndical ont participé, soit 11 personnes au total).

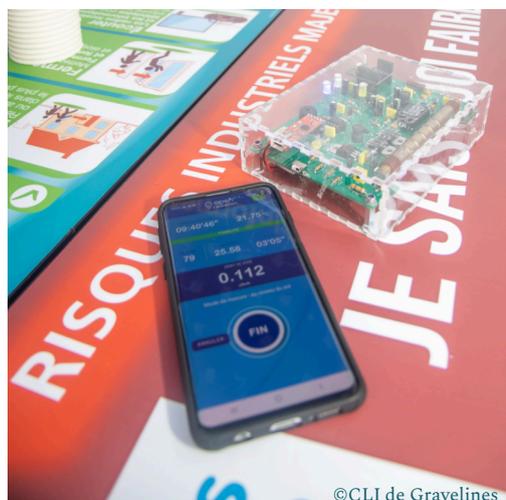
| Quelques témoignages

On a beaucoup à gagner à consacrer du temps à apprendre à gérer le risque avant que quelque chose ne se passe. J'ai regretté de ne pas avoir eu les ressources à l'époque, lorsque je travaillais dans une entreprise située tout à côté de la centrale nucléaire de Cattenom - DG Construction à Talange (Moselle).

Ce fut une formation très intéressante. En formant nos salariés, on saurait comment réagir, même si le risque est faible - Soludec (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Construction).



6. LA MESURE CITOYENNE : UNE ACCULTURATION NÉCESSAIRE POUR COMPRENDRE LES ENJEUX ET DÉCISIONS DU POST-ACCIDENT

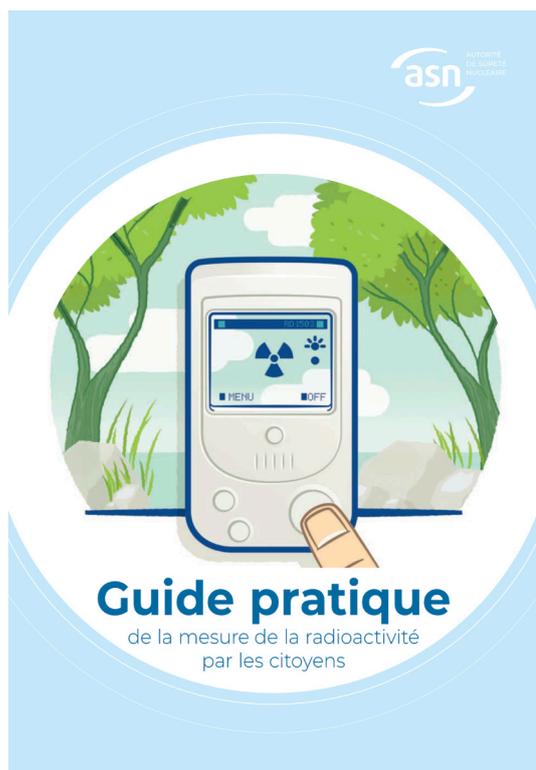


Les travaux du Codirpa ont confirmé que la mesure citoyenne de la radioactivité, hors situation accidentelle et en situation accidentelle et post-accidentelle, permet aux citoyens de s'appropriier les données de la radioactivité et de mieux appréhender la situation. Cela leur donne la capacité de dialoguer avec les autorités sur les décisions et de leur effectivité. Cette capacité de faire de la mesure citoyenne est essentielle dans un contexte de défiance de la population vis-à-vis des décisions prises par les autorités et des mesures faites par les acteurs institutionnels. **C'est par le dialogue, notamment à partir des mesures, que la confiance pourrait revenir.**

Cette réflexion a conduit le GT « culture de sûreté et de radioprotection » et le GT « association et implication des acteurs locaux » à constituer un groupe de travail pluraliste chargé d'élaborer un « Guide pratique de la mesure de la radioactivité par les citoyens ». [15]

Ce guide sur la « mesure de la radioactivité par les citoyens » s'adresse particulièrement aux personnes qui souhaiteraient s'impliquer dans ce type de démarche métrologique et éducative. Il apporte des réponses pratiques aux premières questions qui se posent : que peut-on ou ne peut-on pas mesurer par soi-même ? Avec quel(s) appareil(s) ? Comment faire un prélèvement ? Comment faire une mesure ? Le guide ne prétend pas être exhaustif ; il ne promet pas non plus de réaliser des mesures de très haute précision, encore moins de remplacer les méthodes et les outils qui sont utilisés par les experts en situation normale ou après un accident radiologique. Il permet, en revanche, d'aborder la mesure de la radioactivité de façon simple et pratique en donnant des conseils sur l'utilisation des appareils disponibles dans le commerce à des prix accessibles au grand public. Il donne également des clefs pour l'interprétation des résultats de mesures de la radioactivité.

Ce guide comporte 11 fiches, chacune étant consacrée à la mesure de la radioactivité dans une matrice ou dans un milieu spécifique. Chaque fiche décrit l'objectif de la mesure, les appareils disponibles, ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas mesurer, le format des résultats et les grandeurs utilisées, des ordres de grandeur observables et un témoignage d'utilisateur.



Ce guide a été élaboré par un groupe de travail pluraliste impliquant des parties prenantes sur la « culture de sécurité et de radioprotection » du Codirpa et des acteurs du monde associatif professionnels et amateurs de métrologie. Il complète d'autres documents déjà produits par le Codirpa, notamment le « Guide pratique pour les habitants d'un territoire contaminé par un accident nucléaire » et le guide sur les « Conséquences sanitaires d'un accident nucléaire : questions-réponses pour les professionnels de santé ». L'ensemble de ces documents se trouve sur le site internet www.post-accident-nucleaire.fr.

| **Recommandation n° 13**

Favoriser la mise en place de projets de mesures citoyennes avec les acteurs locaux & identifier les ressources (compétences et équipements) disponibles localement pour réaliser les différents types de mesures.

7. CONCLUSION

Les travaux du GT menés depuis 2020 ont permis d'identifier les principaux enjeux de la gestion post-accidentelle pour l'implication et l'association des acteurs locaux et d'explorer des initiatives d'ores et déjà engagées pour la phase de préparation. Un plan d'actions, comprenant 13 recommandations, a été élaboré, comportant des actions à destination des élus, du monde économique, des acteurs du territoire et du public. Ces actions visent notamment à :

- développer et renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs locaux,
- développer des outils et des démarches d'accompagnement pour la prise en compte de la gestion post-accidentelle dans les plans de gestion des acteurs locaux (Plan communal de sauvegarde, plan de continuité d'activité),
- mettre en place des dispositifs de concertation et de dialogue pour favoriser l'implication des acteurs locaux dans les processus d'évaluation et de décision pour la gestion post-accidentelle.

De plus, les travaux du GT ont confirmé que la confiance est une condition essentielle d'une gestion post-accidentelle. Afin de contribuer à l'instauration de relations de confiance, il apparaît nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des interlocuteurs locaux connus et identifiés pour répondre aux questions posées localement. Dans ce contexte, il est proposé d'examiner, avec les CLI, la constitution d'un réseau de référents environnement pour disposer d'une compétence identifiée au sein de la CLI et auprès de ses interlocuteurs locaux sur les thématiques mesures et environnement.

Ce plan d'actions permettra de discuter des actions futures à mettre en place au niveau local et national, voire européen, pour renforcer l'association et l'implication des acteurs locaux à la préparation à la gestion post-accidentelle. Ces actions futures pourraient renforcer les initiatives déjà engagées et poursuivre le dialogue, les échanges et les réflexions développés par le GT depuis 2020 dans le cadre du Codirpa.

Le groupe de travail préconise également de favoriser la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion post-accidentelle au-delà du périmètre du plan particulier d'intervention.

Annexe

Liste des membres du GT Association et implication des acteurs locaux à la préparation des situations post-accidentelles

Académie de Normandie	LE DREAU Didier
AMARIS	FAVRE Delphine
ANCCLI	ROLLINGER François
ANCCLI - PILOTE DU GT	LHEUREUX Yves
ANCCLI - PILOTE DU GT	PINEAU Coralie
ARCICEN	CATELINOIS Jean-Marie
ASN	BERTHO Jean-Marc
ASN	BOUCHOT Emmanuel
ASN	GABILLAUD Florence
ASN	REUTER Céline
ASN	RIVIERE Olivier
CEPN- PILOTE DU GT	CROÛAIL Pascal
CEPN- PILOTE DU GT	SCHNEIDER Thierry
CLI Cadarache	NOE Maité
CLI Cattenom (Colonel SDIS)	SMITH Frédéric
CLI CSM Andra	DRUEZ Yveline
CLI Dampierre	CORDIER Martine
CLI de Cadarache	HANNECART Etienne
CLI de Chinon	ESTIVIN MERCIER Cécile
CLI de Flamanville	BURNOUF Elisabeth
CLI de Flamanville	LUCE Patrick
CLI de Golfech - Président UFC Que choisir	LABAT Serge
CLI de Gravelines	ADRIANSEN Francis
CLI de Gravelines	FOURNIER Aurélie
CLI de Gravelines	GHEERARDYN Patrick
CLI de Gravelines	HOCQUET-DUVAL Marie-Paule
CLI de la Manche	BARON Yves
CLI de la Manche	LUNEL Emmanuel
CLI de la Manche	VASTEL Guy
CLI de Nogent-sur-Seine	DOLISY Dominique
CLI d'Orano La Hague	VAULTIER Jean-Paul
CLI Marcoule-Gard	CHARRE Jean-Pierre
CLI Marcoule-Gard	MOUCHET Chantal

CLIn du Blayais	GUILLAUD Florion
Clin du Blayais	MOULIN Emmanuel
Comité Scientifique de l'ASN	LAZO EDWARD
DGCCRF/SCL	GENOUD Mathieu
EDA	VILLERS Anita
EDF	EYMOND Pierre-Michel
EDF	TAPONARD Thierry
EDF / Clin de Paluel-Penly	LOZAY Caroline
GES	GERBER Mariette
ICSI	SENANT Marc
IFFORME	ALLAIN Evelyne
IFFORME	MARIE-DIT-ASSE Ludovic
IFFORME	WIEST Annick
IRSN	CHARRON Sylvie
IRSN	LEROYER Véronique
IRSN	RENAUD Martin
MEDEF Côte d'Opale	DELALANDE Fanny
Ministère de la santé retraité de l'ARS	ROBERT Joël
Ministère du travail	MICHEL Nicolas
Minsitère du travail	VISSEAUX Hervé
OWHcloud	PRUVOT Edouard
Planète Sciences	MAXIMIN Alexia
SEIVA	BURILLE
SEIVA	SAUT Catherine
SGDSN	SUPERVIL Sylvie
Société civile	LUCCIONI Catherine
Société civile	ROBERT Joël
SPPPI COF / CLI de Gravelines / DREAL Hauts-de-France	LEFRANCOIS Grégory
SPPPI PACA	HOURDIN Gwenaëlle
SPPPY	THIEVENT Corinne

13 recommandations

Mobiliser les élus et les acteurs locaux

- | **n° 1** Favoriser la coordination locale des plans communaux (ou intercommunaux) de sauvegarde des communes du périmètre du plan particulier d'intervention par la nomination d'un élu référent.
- | **n° 2** Développer & accentuer la formation des élus à l'intégration du risque nucléaire (urgence et post-accident) dans leur plan communal de sauvegarde, à le mettre à jour et à le tester par des mises en situation.
- | **n° 3** Aller à la rencontre des élus et des acteurs locaux et se servir d'outils cartographiques pour éveiller l'intérêt et susciter l'engagement d'initiatives locales de sensibilisation.
- | **n° 4** Associer le corps des sapeurs-pompiers à l'élaboration du volet post-accidentel du plan communal de sauvegarde (PCS) et les faire participer aux formations relatives aux PCS.
- | **n° 5** Associer les maisons de quartier, les maisons des associations et les acteurs associatifs locaux dans la préparation des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Favoriser la confiance

- | **n° 6** Favoriser l'émergence de lieux de dialogue avec des référents de confiance pour les habitants sur les questions nucléaires et les risques.
- | **n° 12** S'appuyer sur une structure transfrontalière pour assurer un dialogue de confiance entre les acteurs et une harmonisation des décisions de part et d'autre des frontières.
- | **n° 13** Favoriser la mise en place de projets de mesures citoyennes avec les acteurs locaux & identifier les ressources (compétences et équipements) disponibles localement pour réaliser les différents types de mesures.

Interagir avec les acteurs économiques

- | **n° 7** Engager un dialogue avec le monde économique par secteur d'activité et bassin industriel & créer des outils adaptés aux activités et au territoire (guides, fiches, cartographies...) à partir des guides nationaux et des enjeux locaux.
- | **n° 8** Partager les recommandations et guides du Codirpa auprès du monde économique en s'appuyant sur les chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers...).
- | **n° 9** Initier des formations et actions de sensibilisation sur le risque nucléaire auprès des salariés et dirigeants des entreprises locales.

Caractériser les enjeux stratégiques locaux

- | **n° 10** Étudier les conséquences en termes de sécurité industrielle et les répercussions économiques locales, nationales voire internationales d'une perturbation au sein des territoires proches d'une installation nucléaire.
- | **n° 11** Étudier les flux de transports locaux (routier, ferroviaire, maritime, fluvial) afin d'établir un plan stratégique de circulation pour favoriser les zones prioritaires (écoles, activités économiques, lieux de vie des habitants...), en situation post-accidentelle.